



COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL « BUDGET »

COMPTE RENDU

Paris, le 28 septembre 2020

Le ministre présente le projet de loi de finances 2021

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Gwendoline Prosper, Didier Fleury, Géraldine Fabioux-Gouron, Manuel Deveaud, Nicolas Martel

Traditionnellement, le ministre de l'agriculture a reçu ce matin les organisations syndicales pour présenter son budget (PLF 2021) juste avant le Conseil des ministres. Il a introduit la séance en remerciant une nouvelle fois les agents du MAA qui ont œuvré dans tous les services pendant la crise. Lors de ses déplacements, il a pu constater que la mobilisation exemplaire de tous les acteurs du ministère était reconnue et saluée par tous les administrés.

Selon ses propos :

L'exécutif prône le maintien de l'emploi et la relance de l'économie. Le plan de relance doit permettre de construire les fondamentaux d'une France forte et pour cela d'une agriculture forte.

Le budget 2021 sera exceptionnel à plusieurs égards : 4,8 milliards d'euros pour le plan de relance ; ainsi les moyens totaux s'élèvent donc à près de 20 milliards d'euros. Ces crédits permettent de porter la vision du MAA sur les sujets suivants : forêt, alimentation, aquaculture et enseignement.

La politique du MAA va s'orienter vers un renforcement de notre souveraineté agricole en passant par l'indépendance agroalimentaire avec une alimentation saine, durable et de qualité, l'agroécologie, ainsi que le développement et la protection de la forêt pour accompagner les changements climatiques.

Le ministre a fait part de la création d'une force d'intervention nationale abattoirs : **6 postes de contrôleurs nationaux abattoirs**. Ils interviendront localement à la demande du directeur général de l'alimentation ou des préfets pour contrôler des abattoirs conjointement avec les services locaux d'inspection.



Le ministre est attaché à notre enseignement agricole reconnu très inclusif. Dans ce cadre, des moyens supplémentaires prévus à cet effet, dont 0,7 millions d'euros, permettront la **CDIsation de 25 ETP pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.**

Malgré le risque d'aggravation plus important des baisses des effectifs prévus pour soutenir l'effort économique résultant de la crise sanitaire, le MAA a pu obtenir le maintien de la trajectoire du plafond d'emploi triennale : maintien sur le budget sanitaire. Des ETP (équivalent temps plein) seront dégagés en fonction de l'issue des négociations BREXIT, - 80 ETP pour l'enseignement technique et - 123 ETP pour l'administration centrale et services déconcentrés, ce qui était la chronique établie avant son arrivée. Le ministre s'est tout de même engagé à réviser le schéma d'emploi sans suppression nette de classes.

La diminution des apprenants pour cette rentrée (- 3% d'élèves) ne facilite pas la tâche au moment des discussions sur les effectifs enseignants.

Un enseignement agricole fort doit être un enseignement qui retrouve une dynamique de recrutement. C'est pourquoi, compte tenu de cette situation, le MAA a obtenu un plan de relance de 10 millions d'euros pour une **campagne de communication visant le recrutement des apprenants dans l'enseignement agricole.**

Pour l'enseignement supérieur (BOP 142) : une augmentation de 18 ETP afin de tenir compte notamment de la création du cycle préparatoire intégré aux écoles vétérinaires. Il bénéficiera aussi des **mesures de revalorisation des enseignants chercheurs**, prévue par la loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui s'est débattue la semaine dernière à l'Assemblée Nationale.

Concernant le télétravail, le ministre a exprimé la volonté de tirer des enseignements de la crise pour aller vers une simplification des procédures, une valorisation des actions et une amélioration des outils des systèmes d'information du MAA. Le télétravail doit être étudié mais le curseur doit être bien placé pour ne pas piéter sur la vie en société.

Le ministère va travailler cet automne sur les sujets suivants : le bilan de la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, l'inscription aux labels égalité-diversité et lutte contre les discriminations, l'attractivité des métiers, les rémunérations des agents et la réforme des systèmes de prime. Sur le sujet des contractuels, une approche par CDIsation devra être mise en œuvre dès qu'elle sera possible.

Sur le volet sanitaire, la récupération des missions faites actuellement par Bercy n'est pas encore actée. En effet, le MAA s'y oppose tant que les effectifs pour assurer ces missions ne sont pas prévus. Concernant le FEADER, la discussion se tiendra dans les prochaines semaines à l'Assemblée Nationale.

Le ministère suivra avec attention les discussions dans le cadre du Grenelle des professeurs concernant la revalorisation des rémunérations. Toutes les mesures mises en œuvre devront être déclinées à l'enseignement agricole.

